



Naturalisation française en tant qu'étudiant avec un titre de séjour

Par **merciipourvotreaidee**, le **29/10/2024 à 08:56**

Bonjour à tous,

Je cherche des conseils et des retours d'expérience pour ma demande de naturalisation en tant qu'étudiant vivant en France depuis bientôt 10 ans. Voici un résumé de ma situation :

Âge : 19 ans (né en 2005).

Arrivée en France : juin 2016, donc presque 10 ans de résidence continue.

Statut : Titulaire d'un titre de séjour "vie privée et familiale".

Scolarité : Je suis en 2e année de BTS et compte poursuivre mes études l'an prochain.

Ma question principale concerne **l'insertion professionnelle**. Sachant que j'ai moins de 21 ans et que je suis encore étudiant, est-ce que je suis obligé de justifier d'une insertion professionnelle pour la naturalisation ? Ou bien le fait d'être étudiant, associé à la "présomption d'assimilation" (liée à la scolarité en France), pourrait suffire ?

Important : si ce que j'ai entendu est correct, je ferai ma demande de nationalité une fois mes 10 ans de résidence atteints, donc pas avant l'été 2026.

Merci pour vos conseils !

Par **Marck.ESP**, le **29/10/2024 à 17:32**

Bonjour

Vous devez être majeur, ce qui est le cas puisque vous avez 19 ans et en général, il faut justifier d'une résidence habituelle en France, vous aurez atteint les 10 ans bientôt, ce qui vous permet de bénéficier d'un délai de réponse à votre demande de naturalisation, normalement plus court.

Je vous conseille de préparer votre dossier en rassemblant les documents nécessaires, notamment ceux prouvant votre résidence, votre état civil, votre titre de séjour, et vos connaissances linguistiques.

Montrer votre intégration sociale, participer à la vie étudiante et associative peut aider, comme démontrer une bonne maîtrise du français.

Un casier judiciaire vierge est crucial et votre lettre de motivation doit expliquer pourquoi vous voulez devenir citoyen français et comment vous estimez être intégré.